

Bibliothèque St. Sulpice,
1700, rue St. Denis,
Montreal, P.Q. 18

C.Q.

Bulletin du CERCLE JUIF

Montreal, février, 1968

No. 129

Quatorzième Année

NOTES SUR L'ANTISEMITISME

Un monstre qu'il faut tuer de temps à autre est l'antisémitisme. Il ne cesse en effet, de renaître. La première équivoque qu'il faudrait dissiper au sujet du problème juif est précisément celle de ce qu'on est convenu d'appeler la race juive. Hilaire Belloc, — qui a écrit un des meilleurs livres que je connaisse sur les Juifs —, s'est expliqué longuement à ce sujet. Rien ne me fait sourire davantage que ceux qui se font fort d'identifier au premier regard le Juif dans le passant qu'ils croisent. Qu'y a-t-il de commun entre les "rouquins" de Pologne, qui sont de religion juive, et le type brun en général du Juif d'Afrique du Nord? La vérité est que le peuple juif — qui a existé jusqu'aux environs de l'an 1,000 — s'est peu à peu transformé, par le jeu des mariages, des transplantations de toutes sortes. Les juifs persécutés ont fui dans toutes les directions, ont puisé dans tous les sangs d'Europe et d'Afrique du Nord. Beaucoup de chrétiens, descendants de Juifs convertis de force au Moyen Age, ont autant et plus de sang juif que bien des rabbins. Il n'y a pas de race juive; il y a une religion juive.

L'antisémitisme est une des pires tares de la chrétienté. Qu'elle le veuille ou non, c'est elle qui a inséré au cours des âges dans le "dictionnaire des idées reçues", à l'usage des gens qui ne pensent pas par eux-mêmes, cette odieuse forme du primarisme cérébral. On est antisémite parce qu'on ne repense rien? Peu de gens repensent les opinions, c'est-à-dire pensent par eux-mêmes. L'antisémitisme remonte aux persécutions des Catholiques contre les Juifs. L'intransigence religieuse, le "Cris ou meurs!" date du Papisme impérialiste du Moyen Age. Il a tellement imprégné les esprits que les Protestants eux-mêmes ont hérité de leurs ancêtres catholiques quelque chose de ce virus.

Parmi les âneries stupides que l'on entend tous les jours à ce su-

jet, la perle est celle-ci: "Les Juifs sont accapareurs. Ils possèdent tout". C'est d'abord une fausseté. Ils sont beaucoup plus portés à spéculer qu'à posséder. Pourquoi posséder la terre par exemple, quand on est sans cesse sous la menace de la confiscation? Cette attitude en face de la spéculation, ce besoin de se fier davantage au numéraire qu'à la propriété immobilière a été imposée au cours des âges aux gens de religion juive, qui ont été souvent spoliés. On leur reproche d'aimer l'argent; mais c'était à cette époque leur seule chance de sauver quelque chose de leur patrimoine que de se munir de numéraire, tout de même plus facile à cacher que des meubles ou des terres. On leur a reproché d'être durs en affaires. L'origine de cette dureté est la dureté même des seigneurs du Moyen Age à l'égard du banquier ou de l'usurier juif. Banquiers et usuriers, ils le sont d'ailleurs devenus par la force des choses, comme je viens de l'indiquer précédemment. Ceux qui possédaient la terre et qui manquaient parfois de numéraire s'adressaient spontanément à ceux qui étaient *condamnés* au seul numéraire. La vocation juive à la banque ou même à l'usure vient de l'intransigence, voire de la haine chrétienne à leur égard.

Puis tout cela est bien dépassé. Un médecin canadien, américain, anglais ou français de religion juive, traite ses patients exactement de la même manière — qu'ils soient Juifs ou chrétiens — qu'un médecin chrétien ou athée. Il en va de même dans toutes les professions libérales et, à la connaissance du moins, dans le commerce et dans les affaires en général.

Enfin, il existe une réponse triomphante à l'antisémitisme, c'est le jeune Etat d'Israël. Le Juif, se sentant en sécurité, parce qu'il est enfin chez lui, s'avère un agriculteur d'élite et non pas seulement

(Suite à la page 3)

LETTRE D'ISRAEL

par notre correspondant Z. S. PEREZ

Ce dont on parle

Janvier aura été, cette année, un mois brutal, avec des vents violents, des pluies successives, avec çà et là, de la grêle et, sur les monts de Judée, de la neige, comme en Europe ou au Canada. La Jérusalem d'or chantée par Noémie Chemer, grelottant de froid, s'est couverte d'un immense manteau blanc, très épais, la paralysant, bloquant ses artères, la coupant littéralement du reste du pays.

Hiver rigoureux que celui-ci auquel on n'est pas très habitué surtout dans un pays que le soleil, généralement, ne boude pas, douze mois sur douze.

C'est dans ce climat perturbé que des événements importants se sont déroulés. Signalons l'échange de prisonniers de guerre entre Israël et l'Egypte au cours duquel ceux qui étaient entre nos mains, entre autres, un groupe d'officiers, ont pu apprendre, de la bouche même du Ministre de la Défense, les buts de paix poursuivis par notre pays, sa détermination à veiller jalousement sur sa souveraineté et à répondre par les armes à toute nouvelle provocation, de quelque frontière qu'elle vienne, et de quelque manière aussi...

Par ailleurs, M. Echkol, après un voyage *utile* aux Etats-Unis où il a été l'hôte du Président Johnson, ainsi qu'au Canada et en Grande Bretagne, est rentré avec l'impression que partout la cause d'Israël est bien comprise et que nos amis américains, canadiens et anglais sont fermement décidés à nous aider à gagner la paix, notre principal souci.

Cet objectif que nous nous sommes assignés depuis que notre Etat a vu le jour, il y a vingt ans, finira bien, un jour ou l'autre, par être adopté par nos voisins qui s'entêtent encore à faire du bruit, et demeurent encore réfractaires au sens de l'Histoire.

Mais passons brièvement sur d'autres faits marquants de ce mois de janvier exceptionnellement froid et humide: si le *Mapai* a vécu, un autre groupement politique a pris sa place, sous le nom de Parti Travailleuse Israélien, renforcé par les membres de l'Ah-douth Avoda et du Rafi. Le mouvement ouvrier est grandi par cette nouvelle formation qui lui assure 54 sièges à la Knesset et une confortable majorité à la Histadrout.

D'autre part, il y a lieu de noter que l'unité de la nation à laquelle aspire le Peuple tout entier trouve son illustration dans l'ouverture à Jérusalem du Congrès Mondial des Synagogues achkénazes et sépharades, et aussi dans le fait que, pour la première fois, le Judaïsme français, démontrant d'un esprit de solidarité qui l'honore, nous a délégués une trentaine de personnalité choisies parmi les meilleurs et les plus actifs représentants de la grande communauté d'outre-mer.

Ici donc et là, encore, c'est de la consolidation d'Israël, qu'il a été discuté, décidé. Tout ce qui renforce l'Etat juif a des projections sur les communautés de la Diaspora dont il est souhaitable que l'essor ne soit pas entravé, parallèlement au développement du pays.

Enfin, pour terminer ce chapitre de l'actualité israélienne, signalons la vague de tristesse qui a déferlé sur nous à l'annonce de la dispartition du Dakar, l'un de nos sous-marins qui faisait route vers son port d'attache.

Les recherches entreprises par notre aviation et notre flotte avec le concours des Anglais, des Grecs et des Turcs (les Russes ont refusé de se joindre à ce groupe) n'ont abouti, hélas, à aucun résultat.

Des prières ont été dites à la radio et dans les temples afin que

(Lire la suite en page 3)



Ce bulletin est publié tous les mois par:

LE CERCLE JUIF DE LANGUE FRANÇAISE

493 ouest, rue Sherbrooke, Montréal

Tel.: 844-8621 (local 293)

Président du comité exécutif:

PERRY MEYER

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication."

EDITORIAL

LE RAPATRIEMENT PRÉALABLE DE LA CONSTITUTION

Une des attitudes assumées par certaines délégations provinciales à la Conférence Fédérale-Provinciale, du 5 au 7 février de cette année, fut de tenir en échec la proposition fédérale d'incorporer une législation des "Droits de l'Homme" dans la loi fondamentale du Canada, l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique: La Constitution canadienne.

Pour les uns, la Constitution devrait être préalablement rapatriée au Canada en vue d'éviter que le Gouvernement fédéral ne s'empresse de solliciter "Westminster" d'inclure les "Droits de l'Homme" dans notre Constitution, dont Londres est le dépositaire. Si les suggestions du Gouvernement fédéral avaient été adoptées, fut-il soutenu, les provinces auraient implicitement reconnu, une fois de plus, leur dépendance constitutionnelle vis-à-vis de la Couronne britannique.

Pour les autres, tant cette Constitution que la "Déclaration des Droits de 1960" et les lois particulières de chaque province, seraient suffisantes pour garantir le respect des droits de l'homme à travers tout le Canada.

x x x x

Interrompre ainsi l'évolution sociale et législative du pays en une matière aussi importante et vitale que "Les Droits de l'Homme", constitue, à notre avis, une politique régressive. Nous ne pensons pas en effet que le fait de modifier notre Constitution, alors qu'elle se trouve encore à Londres, donnerait plus d'autorité à la Couronne, comme aussi ne réduirait nullement le droit des provinces et du Fédéral, d'en réclamer à tout moment, le rapatriement au Canada. Point n'était donc besoin d'opposer ce refus, puisque nous savons tous qu'une réserve formelle affirmant la volonté de certaines provinces de rapatrier notre Constitution aurait eu le grand avantage, non seulement de confirmer officiellement cette volonté au regard de Londres, mais aussi et surtout celui de doter enfin le Canada d'une loi *uniforme et complète sur les Droits de l'Homme, sans laisser persister plus longtemps les divergences actuelles et parfois les contradictions existant entre les diverses législations provinciales et même, certaines lacunes regrettables.*

De pareilles faiblesses législatives ne devraient pas se vérifier, au sein d'un même pays, où en définitive tous les citoyens naissent, et devraient y vivre égaux, tout au moins en ce qui concerne leurs droits en tant qu'êtres humains, *quel que soit le lieu de leur résidence.* S'il est concevable que les dispositions du Code Civil ou du Code de Procédure puissent parfois ne pas être identiques dans toutes les provinces, et cela est inévitable au Canada, vu l'immensité de son territoire et la diversité des traditions, coutumes et conceptions juridiques des citoyens qui l'habitent, il est par contre déplorable que *les droits inhérents à la personne en tant qu'être humain*, quelles que soient sa couleur, ses convictions, sa religion ou son origine ethnique, puissent y être différents et certains parfois contradictoires ou même inexistantes *en fonction du domicile de cet être humain au sein du Canada.*

Et lorsque l'on fait appel à l'égalité politique, culturelle et linguistique absolue *de tous les Canadiens, dans "tout le Canada"*, ne devrait-on pas aussi et primordialement faire appel à leur *égalité humaine dans ce même "Tout Canada"?*

La "Déclaration des Droits" de 1960 est, nous dira-t-on, un document suffisant . . . de principe — ayant autorité dans tout le Canada. En effet, cette déclaration n'est *hélas* que de principe . . .

"statutaire". C'est dire sans sanction, à telles enseignes que les tribunaux n'en peuvent faire application faute de pouvoir la rendre exécutoire.

Ainsi la Conférence Fédérale-Provinciale a manqué de donner au Canadien, de quelque origine qu'il soit, ce dont il a peut-être le plus besoin en tant qu'être humain: *une protection complète et uniforme des "Droits de l'Homme" dans tout le Canada.*

Et d'ici que la Constitution canadienne soit enfin rapatriée, il faudrait que les provinces s'empressent de remettre à jour et en concordance leurs législations respectives en la matière, afin que chaque Canadien, tout au moins en tant qu'être humain, soit identique à l'un quelconque de ses concitoyens d'une autre province. Autrement, il y aurait *discrimination*, et nous le répétons, non seulement du fait de la couleur ou de la religion, mais aussi *du fait du lieu de résidence de l'individu à l'intérieur de sa patrie, le Canada.*

x x x x

Et puisque la question se pose au sujet de "tous les Canadiens, dans tout le Canada" ne devrait-on pas aussi essayer de ne pas perdre de vue qu'il existe également au Canada, "*d'autres groupes ethniques*" qui ont fourni au pays leur apport linguistique, culturel, artistique et l'ont fait bénéficier de leur génie propre, de leurs talents et de leurs expériences passées, heureuses, et surtout malheureuses, — car la souffrance mûrit et ennoblit l'homme — et lui ont ainsi donné de nouvelles valeurs et richesses dans le domaine des sciences, de la littérature, de la musique, des arts plastiques et du bien-être social en créant de nouvelles entreprises à travers tout le pays.

L'existence et la valeur de ces "autres entités culturelles et linguistiques" a été approuvée et appréciée officiellement et expressément par la Commission Royale sur le Bilinguisme et le Biculturalisme — Livre 1, paragraphe 15 et suivant.

Aussi, aurait-il été juste et équitable de faire état, dans les propositions d'amendement de notre Constitution, tout au moins de leur existence et de leur valeur, à titre d'entités ayant contribué, elles aussi, au développement du Canada, même sans en avoir été les peuples fondateurs.

Du fait de leur existence et surtout de leurs contributions, elles ont le droit d'être reconnues, si l'on veut éviter une nouvelle discrimination réprouvée par les "Droits de l'Homme".

x x x x

Enfin, en ce qui concerne notre Province du Québec, il serait souhaitable désormais, et même urgent, ainsi que son ministre de la Justice, l'hon. J. Bertrand, l'annonça récemment à la télévision, que la "Charte Québécoise des Droits de l'Homme", la "Réforme du Code Civil" et le "Protecteur du Peuple", deviennent enfin des réalités en vertu de lois promulguées et ne demeurent pas que des projets, envisagés par le Discours du Trône de décembre 1966!

x x x x

Mais au surplus, et malheureusement, cette opposition à réviser la Constitution du Canada, tant que Londres en serait le dépositaire, a été préjudiciable à l'un des principaux opposants: le Québec.

S'il faut reconnaître qu'à la suite du rapport de la Commission Royale sur le Bilinguisme et le Biculturalisme — Livre 1er — institué par le Gouvernement fédéral, un "grand déblocage" s'est vérifié à la Conférence d'Ottawa, en ce qui concerne la reconnaissance des droits culturels et linguistiques de l'entité canadienne-française, à travers tout le Canada, il faut néanmoins constater aussi que ce "déblocage" aurait été beaucoup plus efficient, vaste et *surtout mieux assuré*, s'il eût été incorporé sans tarder dans la Constitution du Canada, *comme le Très hon. L. B. Pearson l'avait suggéré.*

La délégation du Québec refusa cette incorporation et la reconnaissance officielle en découlant, pour le même motif: le rapatriement préalable de la Constitution.

Les déclarations catégoriquement favorables de certaines provinces, celles plus réticentes de certaines autres, mais en définitive également avantageuses pour le Québec, auraient pu et dû aboutir *dans l'intérêt du Québec*, à leur incorporation immédiate dans la Constitution.

La délégation québécoise, pourvu d'ignorer la Constitution du Canada, tant qu'elle est à Londres, préféra s'en tenir aux "bonnes intentions" de ses partenaires, les autres provinces. Cela a-t-il été diplomatiquement sage?

(Lire la suite en page 3)

Editorial . . .

(Suite de la page 2)

S'il est vrai que le Premier Ministre de l'Ontario a déjà déclaré que dans le prochain Discours du Trône de sa province, la langue française sera à l'honneur avec celle anglaise, il n'en demeure pas moins que, déjà aussi, le Premier Ministre de la Saskatchewan qui a annoncé que dans deux ans l'Université de Regina décernera un grade universitaire bilingue, aurait cependant ajouté que la Saskatchewan "n'a pas plus besoin du français que d'un trou dans la tête".

Egalement, le Premier Ministre de la Colombie-Britannique, rentré dans sa province, aurait déclaré être opposé à ce que soient accordés à la minorité française les droits d'égalité linguistique et culturelle dont jouissent les anglophones à travers le Canada, alors qu'il apparaît que sa délégation à Ottawa a voté en faveur de trois sur les cinq points de la formule fédérale, relative à la question linguistique.

Aussi, sommes-nous convaincus, que si les résultats obtenus avaient été concrétisés en vue de leur incorporation dans la Constitution, le Québec en aurait tiré un avantage patent et immédiat, plutôt que celui, combien instable, ainsi que nous le constatons déjà, de prendre simplement acte de la bonne volonté des autres provinces, en attendant le rapatriement de la Constitution.

Le Québec a certes obéi à un grand idéal qui lui fait honneur. Mais, ainsi que l'hon. D. Johnson l'a dit à la télévision, "l'idéal ne fait pas la politique et la diplomatie quotidiennes."

Aussi fallait-il prendre sans tarder et récolter sans délai, les avantages immédiats obtenus même s'ils ne représentaient pas "l'idéal"; avec des réserves si cela était nécessaire.

Ainsi que les grands maîtres de la diplomatie, Machiavel et Bismarck, l'ont enseigné et prouvé, "l'artichaud se mange feuille par feuille . . . si vous essayez de l'avalier entier, cela devient aléatoire."

Nous, du Québec, aurions dû saisir, nous accaparer des avantages tangibles du "grand déblocage" immédiatement, sur le champ, en faire un fait accompli définitif, et accepter leur incorporation sans tarder dans la Constitution du Canada, ainsi que le Fédéral l'avait proposé, même si elle est encore à Londres.

Une Constitution canadienne affirmant les droits linguistiques et culturels français au Canada, aurait assurément été plus aisément et plus promptement rapatriable dans un Canada devenu dès aujourd'hui bilingue "franco-anglais", constitutionnellement.

Lettre d'Israël . . .

(Suite de la page 1)

Dieu, Maître des éléments, fasse remonter des profondeurs maritimes le bâtiment en détresse, et ses 69 occupants, de jeunes marins en service, tous dévoués à leur mission.

Cruel destin que celui du Dakar, les courants marins par une poussée vers le haut, nous le rendront ils.

Tandis que nous avons appris la fin tragique du Minerve français, de l'autre côté de la Méditerranée, notre coeur est serré d'angoisse en ne voyant pas rentrer aussi notre sous-marin, l'un des plus modernes de notre marine.

Et la vie quotidienne

Ni les attentats terroristes du *Fath* dont des groupes entiers tombent entre les mains de nos gardes-frontières et sont jugés par nos tribunaux, ni, non plus, les bravades jordaniennes à l'heure où nos soldats et la Croix Rouge In-

ternationale veillent sur le regroupement de familles arabes, pas plus que ce qui se passe, à l'autre bout du Sinaï, sur les rives du Canal de Suez, qui doit décider du sort de la liberté de navigation pour tous sur cette voie d'eau, rien de tout cela n'empêche le déroulement normal de notre vie quotidienne, partagée entre le travail et les loisirs.

Qui dit loisirs dit aussi activité intellectuelle, lettres, arts. Savez-vous que les Israéliens lisent plus, depuis la victoire et même s'ils ont rafflé les ouvrages et les albums racontant les faits de la dernière guerre et des autres, leur goût se porte aussi sur des livres de paix, autrement dit des romans, des biographies, etc . . .

Un best-seller en Israël n'a pas le même sens qu'en Europe ou en Amérique: chez nous, les tirages sont plus modestes, entre 1000 et 10,000 exemplaires vendus en quelques semaines, c'est le succès.

La langue française à l'O.N.U.

Un récent débat, intervenu à l'Organisation des Nations Unies au sujet de l'usage plus équitable des langues de travail à l'intérieur du Secrétariat et de la prise en considération du facteur linguistique au moment du recrutement du personnel, a montré que la moitié au moins des pays membres de l'Assemblée se prononçaient en faveur d'une expansion de la langue française au sein du secrétariat des Nations Unies.

Une résolution priant le Secrétaire général de "veiller à ce que les documents présentés aux organes des Nations soient communiqués aux Etats Membres dans des délais suffisants et simultanément dans les langues de travail prévues par les divers règlements intérieurs" avait été proposée par la France, la Tchécoslovaquie et l'Iran qui se faisaient ainsi les interprètes du groupe d'Etats francophones dont la plupart des délégations se portèrent co-signataires du projet. Lors du vote de ce texte, 75 voix se prononcèrent pour son adoption, sans aucune voix contre et avec 30 abstentions. Si l'on retire de ce total favorable les seize pays de langue espagnole qui ont également voté en faveur de ce texte, on constate en effet que cinquante-neuf pays ont approuvé la résolution afin d'obtenir que le français soit bien utilisé réglementairement à tous les niveaux de l'Organisation.

Voici d'ailleurs une petite liste d'ouvrages célèbres publiés par nos éditeurs hébraïques, avec en regard, leurs auteurs et leur diffusion:

ETZEM BAGARON (un os à la gorge) de l'humoriste Ephraïm Kichon, 10,000 ex. (en poche 15,000).

SADIN ADOM (drap rouge) de Samuel Séguèv (15,000 ex. 4ème édition).

REVA LIFNEI HATZOT (Minuit moins le quart) du poète Amos Ettinger, 8 éditions.

CHNEI BANIM LAMAVET (Si la mort avait deux fils) de Yael Dayan, 10,000 ex. (en poche 22,000) le plus grand succès de librairie enregistré à ce jour.

Ces chiffres concernent l'année 1967, et il ne fait pas de doute que si l'Israélien continue à affectionner le livre, qu'il soit éducatif, d'actualité ou d'imagination, qu'il ne réfère à notre temps ou à l'histoire, en 1968, les tirages monteront, monteront encore.

Antisémitisme . . .

(Suite de la page 1)

l'homme d'affaires, plus ou moins louche, (parce que *condamné* à la prudence), que la légende chrétienne de mauvais goût a créé. En Israël, vit et se développe un peuple jeune, propre (la légende des Juifs crasseux était valable quand ils étaient confinés dans le ghetto), dynamique et aussi honnête que les autres peuples. Il n'y a pas de peuples malhonnêtes, il y a des individus malhonnêtes, en quantités variables, suivant les modes d'éducation, dans tous les peuples.

Pour ma part, — c'est peut-être un hasard —, j'ai souvent été volé par des chrétiens, jamais par des Juifs. Pourtant j'ai traité avec certains d'entre eux des affaires assez importantes.

Surtout qu'on épargne aux Juifs la formule suivante ou ses équivalents: "Vous n'êtes pas un juif comme les autres!"

Que les Juifs aient crucifié ou non le Christ, il n'en demeure pas moins que les Chrétiens eussent dû pardonner. Ils ne l'ont pas fait. Ce n'est pas beau.

On a aussi reproché aux Juifs d'être repliés sur eux-mêmes, méfians vis-à-vis des autres membres des communautés nationales parmi lesquelles ils vivent. Qu'on songe aux pogroms anciens et récents!

On affirme — gratuitement d'ailleurs — (ce sont toujours des idées reçues) qu'ils sont plus intelligents et travailleurs que d'autres; mais non. C'est toujours la même chose: ils sont *condamnés* à se dépasser. On a, depuis des siècles, accumulé les difficultés sur leur route. Ils sont forcés de travailler plus dur que les autres. S'ils ne se marient guère qu'entre eux et encore ce n'est pas toujours le cas, c'est qu'on ne veut pas, chez les Chrétiens, de mésalliances. Cette attitude, peu charitable, est, enfin, officiellement répudiée par l'Eglise catholique. Espérons que cette affreuse discrimination contre le judaïsme est à jamais bannie du monde occidental.

François HERTEL,
de l'Académie
canadienne-française.

(Tiré de "L'Information Médicale" du 20 février 1968.)

Exposition Stanley Lewis au Centre d'Art du Mont-Royal

Le public pourra visiter l'exposition Stanley Lewis au Centre d'Art du Mont-Royal, 1260 Chemin Remembrance, à compter de vendredi le 23 février. Cette exposition qui se poursuit jusqu'au 24 mars inclusivement, est ouverte tous les jours de 13 h. à 19 h.

Le Congrès Juif Canadien aide les Juifs de Cuba pour La Pâque

Le journal yiddish de New York - "The Day - Jewish Journal" du 12 février, a publié des extraits d'un rapport présenté par le Président de la Congrégation "Adath Israël" de la Havane, à l'assemblée annuelle qui a eu lieu en décembre, dans lequel il reconnaît l'aide fournie par le Congrès Juif Canadien aux Juifs de Cuba par l'envoi de nourriture pour La Pâque.

Le rapport indique que la "Congrégation fait un recensement annuel afin de pouvoir distribuer avec impartialité le Matzot et la nourriture pour La Pâque, que le Congrès Juif Canadien envoie gra-

tuitement depuis ces dernières années. Naturellement, nous devons commander assez de nourriture afin de pouvoir la distribuer équitablement parmi toute la population de sorte que chacune des familles juives ait sa part. La distribution se fait comme suit: les pauvres qui vivent de charité reçoivent la nourriture gratuitement. Le surplus est vendu aux familles juives et les revenus sont mis de côté pour les oeuvres de charité, pour soutenir l'école juive et pour payer le transport des enfants." Le rapport mentionnait aussi qu'à la dernière fête de La Pâque, il y avait 1700 Juifs à Cuba dont 570 vivaient en dehors de la capitale.

Le Théâtre du Nouveau Monde au répertoire de ses deux prochaines saisons — au moins quatre pièces d'auteurs canadiens

Cette année, le Théâtre du Nouveau Monde a monté deux pièces d'auteurs canadiens, Bois-Brûlés de Jean-Louis Roux, et *Les Grands Soleils* de Jacques Ferron, oeuvre qu'il présente non seulement à Montréal mais dans plus de cinquante localités du Québec, du

Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

Le Théâtre du Nouveau Monde entend poursuivre cette politique, offrir une scène à nos dramaturges et créer d'autres oeuvres nouvelles au cours des prochaines saisons. Pour ce, il s'est assuré la collaboration d'écrivains tels que Marcel Dubé, Guy Dufresne, Anne Hébert et Claude Levac. *Bilan* de Marcel Dubé ouvrira la saison 1968-69. Le titre de la deuxième pièce d'auteur canadien ne nous a pas encore été dévoilé. Il est certain, toutefois, que le Théâtre du Nouveau Monde présentera d'ici deux ans *Sa Mère*, pièce en un acte de Claude Levac, pour laquelle l'auteur écrit en ce moment une suite *Son Père*; une deuxième oeuvre d'Anne Hébert (*Le Temps Sauvage* avait été créé au TNM en 1966) et une pièce de Guy Dufresne.

La mort de Mme Paula Ben-Gourion

C'est à l'hôpital de Beersheba qu'est morte Mme Paula Ben-Gourion, femme de l'ancien Premier Ministre. Elle était âgée de 75 ans.

Mme Paula Ben-Gourion, compagne et gardienne de son illustre mari depuis un demi-siècle, était née à Minsk (Russie). De son nom de jeune fille, Paula Munwess, elle fut amenée encore petit enfant aux Etats-Unis. Elle était infirmière dans un hôpital de Brooklyn lorsqu'elle rencontra David Ben-Gourion qui séjournait alors aux Etats-Unis, après avoir été expulsé de Palestine par les Turcs. Ils se marièrent en 1917 et de leur union naquirent un fils, Amos, et deux filles, Geula et Raanana.

Dès le début de cette union et jusqu'à sa mort, Paula Ben-Gourion fut toujours aux côtés de son mari veillant à son bien-être et lui apportant son réconfort aux jours difficiles. D'elle-même, Paula Ben-Gourion révéla une personnalité d'observateur lucide et franche des hommes et des faits. Ces dernières années, elle s'imposa comme l'indispensable hôtesse de l'établissement de son mari à Sdeh Boker contribuant à faire de cette localité un centre intellectuel pour Israël et le monde.

Les funérailles ont eu lieu à Sdeh Boker, le 31 janvier.

Disparition du Dr. Alton Goldbloom

C'est avec tristesse que nous avons appris la mort du Dr. Alton Goldbloom, de Montréal, qui fut Président de la Société Historique Canadienne Juive, société qui était sous les auspices du Congrès Juif Canadien.

Le Dr. Goldbloom était un distingué professeur de pédiatrie à l'Université McGill et l'auteur de plusieurs articles scientifiques et de deux livres. Son fils, le Dr. Victor Goldbloom, est membre du comité du Cercle Juif de langue française. Nous présentons à sa famille nos plus sincères condoléances.

Les Amitiés Canada Français-Israël invitent les lecteurs du Bulletin à deux conférences qui auront lieu, la première le 11 mars 1968 à 8.30 p.m., au Centre Social de l'Université de Montréal, et dont le conférencier sera le poète Haim Guri qui parlera sur le sujet "La Guerre de Six Jours". La seconde, qui aura lieu le 19 mars 1968 à 8.30 p.m., dans la Salle M 415 de l'Université de Montréal, sera donnée par l'Ambassadeur Shabetai Rosen et aura pour sujet "La Cour Internationale de Justice".

APPEL A LA COMMUNAUTE

"... Des millions de Juifs ont été sauvés miraculeusement. Le moment est venu d'aider des millions de Juifs à observer les commandements, en commençant par le commandement des Tephillims ou Phylactères..."

(Extrait d'une proclamation du Rabbin de Lubavitch (Chlita).

Peu avant la guerre de six jours, en juin dernier, le Rabbin de Lubavitch, Rabbin Menachem M. Schneerson (Chilta) a pris l'initiative sans précédent, d'une campagne de Tephillims, demandant à ses adeptes, dispersés à travers le monde, de promouvoir l'observance du commandement des Tephillims par le plus grand nombre possible de Juifs.

Cette campagne a reçu l'appui des plus éminentes autorités religieuses tant en Israël que dans la Diaspora.

Déjà, des milliers de Juifs qui avaient négligé l'observance de ce commandement, à la suite de cette campagne, ont repris conscience de l'obligation de mettre régulièrement les Phylactères.

En Terre Sainte, au Mur Occidental (Mur ouest de l'ancien Temple de Jérusalem) un service de Tephillims fonctionne en permanence. Dans les autres régions du pays, partout, même dans les trains et dans les autobus, les hommes sont encouragés à mettre leurs Tephillims.

A travers le monde entier, de l'Australie à l'Angleterre, de l'Europe à l'Amérique, des équipes de fidèles du Rabbin de Lubavitch participent activement à la campagne.

A Montréal, une campagne de Tephillims a été ouverte par les autorités religieuses et les chefs spirituels de notre communauté. Cette campagne — section de Jéthro — a commencé le 17 février 1968. Un appel urgent a été lancé à nos frères juifs, aux jeunes et aux adultes, à tous ceux qui n'avaient pas encore observé régulièrement ce commandement, de commencer à le réaliser ce dimanche, de préférence en participant à un service religieux dans une des synagogues de Montréal.

Tous ceux qui ont besoin d'être guidés ou assistés dans l'accomplissement de ce commandement sont priés de téléphoner au quartier général du service public de cette campagne: 735-2201.

Conférence Mondiale

Une importante conférence mondiale aura lieu à Montréal du 22 au 27 mars prochain. Les autorités compétentes en Droits de l'Homme viendront d'une multitude de pays pour faire ensemble un bilan de la situation actuelle en ce domaine, vingt ans après la Déclaration Universelle.

Les deux co-présidents seront S. E. le Chef S. O. Adebo, de Nigeria, et l'hon. Trygvie Lie. MM. Sean McBride, directeur de l'Association Internationale des Juristes, et Leslie Paffrath, de la Fondation Johnson, présideront conjointement les réunions. M. Louis B. Sohn, de l'Université Harvard, est responsable du comité de préparation de la conférence. Le Dr. John Humphrey, de l'Université McGill, ex-membre de la Commission sur les Droits de l'Homme aux Nations Unies, est le représentant canadien.

Le public canadien sera tenu au courant des délibérations par les journaux, la radio et la télévision.

Victoire du film canadien aux Jeux Olympiques de Grenoble

Le Canada a remporté le deuxième Grand Prix, celui du Prince Rainier de Monaco, à la deuxième Semaine Internationale CID-ALC (organisme de l'UNESCO pour la diffusion des Arts, des Lettres et du Cinéma), qui s'est déroulé du 6 au 12 février dans le cadre des Jeux Olympiques de Grenoble.

Ce prix a été attribué à notre pays pour la meilleure sélection nationale. D'autre part, le film "DON JACKSON., PATI-NEUR" s'est mérité une mention spéciale.